

AVIS DE DECLARATION DE DEFRICHEMENT

N°de déclaration : l'arrêté préfectoral n°2026-DCAT-BEPE-266 du 16 juillet 2026 vaut autorisation de défrichement en application des articles L.214-13, L.341-3, L.372-4, L.374-1 et L.375-4 du Code Forestier

Publicité en date : du 03 août 2026

Propriétaire : Mairie de ROMBAS et société SCGR sur Malancourt-la-Montagne

Bénéficiaire : **Société SCGR** - 3 rue des Hêtres - "Les Rapailles"
57360 MALANCOURT-LA-MONTAGNE - AMNEVILLE

Nature des travaux : défrichement préalable sans dessouchage pour diagnostic anticipé d'archéologie préventive avant les travaux préparatoires de l'extension de la carrière de Malancourt-la-Montagne sur Rombas

Description : élargissement de la plateforme de traitement et ouverture de la carrière (phase quinquennale n°1)

Superficie : elle a été définie dans l'arrêté préfectoral du Service Régional d'Archéologie n°2024/L263 du 27 mai 2024 modifié par AP SRA n°2025/L362 du 03 novembre 2025 (6,80 ha).

Consultation : le dossier peut-être consulté à la mairie de ROMBAS.